

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 11/09/2025

VOI.25.00.A02496

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
AVENUE CHARLES SIFFERT

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN
Vu la demande des services DEPARTEMENT DE L'EAU ET DE L'ASSANISSEMENT et ETUDES DES TRAVAUX
Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, AVENUE CHARLES SIFFERT

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 09/09/2025 et jusqu'au 15/09/2025, la circulation est interdite sur la voie de gauche, AVENUE CHARLES SIFFERT dans le sens descendant de L' AVENUE, depuis la RUE FELIX VIEILLE et sur une distance de 80 mètres.

Suivant l'avancement des travaux, les prescriptions seront levées.

Article 2 : À compter du 09/09/2025 et jusqu'au 15/09/2025, la circulation est interdite sur la voie de gauche, AVENUE CHARLES SIFFERT dans le sens montant de L' AVENUE, 50 mètres après le carrefour à feux de la RUE DE DOLE / RUE ANTIDE JANVIER / RUE D'ARENES et sur une distance de 80 mètres.

Suivant l'avancement des travaux, les prescriptions seront levées.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 10 SEP. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public

